

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Centre d'information sur les Droits de la Femme et des Familles de la Gironde (CIDFF) - Subvention de fonctionnement 2013-2015 - Convention triennale - Autorisation - Décision

MMadame LACUEY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre d'information sur les Droits de la Femme et de la Famille (CIDFF), association de type loi de 1901, qui existe depuis 1985 à Bordeaux, a pour mission générale de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et de contribuer à une meilleure insertion sociale et professionnelle de ces dernières pour faire évoluer leur place dans la société. Il participe au développement économique local et revendique son appartenance à l'économie sociale et solidaire.

Le CIDFF appartient à un réseau national de 199 centres, qui oeuvrent sur 688 lieux d'information, dont 13 en Gironde, et auprès de 1035 professionnels. La spécificité des CIDFF se traduit par une démarche globale et polyvalente d'information et d'accompagnement.

1. Présentation du CIDFF Gironde et actions déjà menées en partenariat avec La Cub :

- Depuis 2007, le CIDFF a développé ses actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin, a renforcé sa mission de promotion des initiatives des femmes, en développant son activité axée sur la création d'entreprise. L'association s'appuie pour cela sur une équipe de 15 professionnels qui créent et animent un réseau de femmes chefs d'entreprise.

La Cub a soutenu le CIDFF en 2007, en tant que partenaire financier (hauteur de 3.000 €), pour l'organisation d'un événement lié à la Journée Internationale des Droits de la Femme. L'événement s'est déroulé à l'Université Bordeaux II, autour de tables rondes et d'un espace réseau sur lequel étaient présentes 14 femmes chefs d'entreprise.

- En 2008, le CIDFF a mené une expérimentation ciblée sur l'entrepreneuriat féminin : 10 femmes, très éloignées de l'emploi, habitant La Cub (rive droite) ont pu bénéficier d'une formation intensive.

Le 18 octobre 2008, le CIDFF a organisé à Bordeaux une manifestation « Le patron est une femme », dont le but était de valoriser les membres de ce groupe, de mettre en valeur les projets portés par ces femmes (spectacle, exposition, défilé ...). Autour de la manifestation, un réseau d'acteurs locaux a été mobilisé.

- A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes et dans le cadre de son action « création d'entreprise », le CIDFF a organisé, le samedi 10 mars 2012, une manifestation intitulée « Femmes en tête » au Rocher Palmer à Cenon. Cet événement avait pour but de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, de valoriser les initiatives des femmes, de diffuser le travail en réseau, et de contribuer à la promotion de l'égalité femmes hommes en faisant émerger des réflexions. La Cub a soutenu l'événement à hauteur de 2.500 €.

- En 2013, une demande de 10.000 euros a été faite par le CIDFF auprès du service de l'Economie sociale et solidaire pour un accompagnement sur une action spécifique relative à la mixité des emplois (« insertion professionnelle des jeunes pour la mixité des emplois »).

D'autre part, le CIDFF a renouvelé sa demande de subvention auprès de La Cub pour une période de 3 ans de 2013 à 2015 (renouvellement annuel). Un dossier de demande d'aide devra être déposé à La Cub chaque année. L'attribution de la subvention dépendra du vote du budget primitif, sous réserve des crédits.

2. Subvention triennale du CIDFF Gironde

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un choix de société, dépendant d'une impulsion politique. L'enjeu est de créer les conditions pour que l'égalité soit en permanence l'affaire de tous, femmes et hommes, et de toutes les politiques publiques. Ce choix de société implique l'affirmation forte d'une responsabilité politique et publique de la collectivité en terme d'égalité et de traitement.

La Communauté urbaine, à travers les différents documents cadres adoptés en 2010 et 2011 (Projet d'Administration, Projet Métropolitain, Agenda 21), souhaite s'inscrire dans une démarche volontariste et transversale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A ce titre, La Cub souhaite soutenir le CIDFF dans la réalisation de ses objectifs en lien avec le développement économique, l'économie sociale et solidaire et le développement local et l'aider à mener à bien ses missions au côté du Conseil Régional, du Conseil Général et des villes de Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Saint-Médard-en-Jalles et Talence.

La Cub souhaite soutenir le programme d'action du CIDFF par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20.000 euros par an pour la période de 2013 à 2015.

Pour l'année 2013, le budget prévisionnel s'établit ainsi :

dépenses	montants	recettes	montants
Achats	9 500,00 €	Ventes, prestations de service marchandises	36 000,00 €
Services extérieurs	28 620,00 €	Subvention d'exploitation dont : Etat Région Département Cub dont Fonctionnement Action mixité Autres communes	364 705,00 € 118 020,00 € 23 000,00 € 120 000,00 € 30 000,00 € 20.000,00 € 10.000,00 € 73 685,00 €
Autres services extérieurs	38 485,00 €	Organismes sociaux	50 000,00 €
Impôts et taxes	22 400,00 €	Fonds européens	75 000,00 €
Charges de personnel	429 600,00 €	Autres Autres produits de gestion	4800,00€ 350,00 €
Dotation aux amortissements	3 000,00 €	Transfert de charge	750,00 €
TOTAL	531 605,00 €	TOTAL	531 605,00 €

Un projet de convention reprenant ces engagements mutuels et le budget prévisionnel 2013 de l'association du CIDFF Gironde sont annexés à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention d'une montant de 20 000 € établie par le CIDFF Gironde, pour les années 2013, 2014 et 2015,

Vu les statuts de l'association,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le CIDFF participe à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et au développement économique sur le territoire de La Cub,

Décide :

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 20.000 euros au bénéfice du CIDFF au titre de l'année 2013, renouvelable pour 2014 et 2015 (convention triennale)

Article 2 : d'autoriser M. Le Président à signer la convention ci-annexée, en vue de régler, notamment les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65, fonction 0200, compte 6574, CRB GC00 au budget principal de l'exercice 2013

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 SEPTEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 5 SEPTEMBRE 2013

Mme. CONCHITA LACUEY